N° 6379
Reçue le 21.06.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 21.06.2022

Luxembourg, le 21 juin 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

DEMOKRATESCH PARTEI
Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Madame la Ministre de la Santé.

« Le 'Figaro' du 17 juin 2022, ainsi que les journaux allemands 'Augsburger Allgemeine' et 'Frankfurter Allgemeine Zeitung' rapportent récemment sur la pratique du 'needle spiking', tendance dangereuse ayant fait son retour dans les bars, discothèques, salles de concerts et aux festivals.

Il s'agirait ici d'attaques « sauvages » à la seringue, et qui peuvent avoir des effets immédiats tels des bouffées de chaleur, des vertiges et la perte de connaissance, ainsi que des effets dits « retardés » avec des marques de bleus sur les corps des victimes piquées. Pour une majorité des personnes lésées, un contrôle à l'hôpital s'avère indispensable afin d'examiner si un viol a lieu, ou afin d'administrer des traitements préventifs contre le VIH.

Selon le 'Figaro', 1.098 victimes auraient été enregistrées en France. Cependant, des occurrences se seraient également produites au Royaume-Uni et plus récemment en Allemagne. Avec la saison des concerts 'open air' et des festivals devant nous, le centre universitaire de Dijon a dès lors mis en place un protocole spécifique pour aider les victimes de piqûres.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Madame la Ministre de la Santé :

– *Est-ce que Monsieur et Madame les Ministres sont au courant de cas de « piqûres sauvages' au Luxembourg depuis la*

réapparition de cette tendance dangereuse au début de cette année ?

- *Quelles sont les démarches de la Police Grand-ducale lors d'attaques similaires au Luxembourg ?*

- *Quelles sont les démarches à suivre pour des victimes de telles attaques au Luxembourg au niveau policier et au niveau médical ?*

- *Existe-t-il au niveau des soins médicaux au Luxembourg une procédure pour traiter des victimes de telles piqûres ?*

- *Dans la négative, Madame la Ministre de la Santé considère-t-elle utile la mise en place d'un protocole à l'instar de l'exemple du centre hospitalier de Dijon ? »*

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député